https://www.mairiedelilly.fr/concessions-funeraires/

Concessions funéraires

Concessions dans le cimetière

Si vous souhaitez acquérir une concession dans le cimetière communal de Lilly, merci de bien vouloir vous adresser directement au secrétariat de Mairie aux horaires d’ouverture :

- Prix de la concession = 150,00 € / 30 ans

Reprise de concessions

Nous vous informons qu'un procès-verbal de constatation d'abandon sur certaines concessions a été réalisé en date du 14 septembre 2022.

PV-CONSTATATION.pdf

La procédure est actuellement arrivée à sa fin, considérant la loi 2022-217 du 21 février 2022 qui énonce que si, un an après la publicité régulièrement effectuée, les concessions sont toujours en état d'abandon, le Maire a la faculté de saisir le Conseil Municipal, qui est appelé à décider si la reprise des concessions est prononcée ou non.

Nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat de Mairie pour plus de renseignements.

Fichiers à télécharger

- PV CONSTATATION
  452.53 Ko
- ANNEXES 1 A 35
  21.69 Mo